

## PRÉFET DU CALVADOS

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES  
TERRITOIRES ET DE LA MER  
DU CALVADOS

Caen, le 22 JUIL. 2019

Service urbanisme et risques

Monsieur le maire,

En application des articles L.112-1-3 et D.112-1-18 et suivants du Code rural et de la pêche maritime, le projet de quartier sud sur la commune de Moulton a fait l'objet d'une étude préalable d'impact agricole, présentant les démarches mises en place pour éviter et réduire la consommation de terres agricoles ainsi que les mesures proposées de compensation collective agricole. Vous m'avez transmis un dossier en date du 03 mai 2019 et reçu le 09 mai.

Après examen, la Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF) du 2 juillet 2019 a rendu un avis favorable considérant que :

- vous avez apporté des éléments relatifs aux volets éviter et réduire ;
- l'étude préalable fournie met en lumière les effets directs, indirects et cumulés du projet qu'il convient de compenser ;

assorti de la réserve suivante :

- La temporalité appliquée pour le calcul de la compensation, 7 ans, n'est pas représentative des impacts sur l'économie agricole qui s'étendront bien au-delà de cette durée.

Au regard de cet avis de la commission et compte tenu :

- de la démonstration du respect chronologique du processus « Éviter-Réduire-Compenser » dans votre dossier ;
- du fort potentiel agronomique des terres agricoles concernées par votre projet ;
- du montant cohérent de compensation proposé au regard des études techniques normandes de référence ;

J'émet un **avis favorable** sur l'étude préalable présentée au titre du projet de quartier sud sur la commune de Moulton. Les services de la DDTM reviendront vers vous pour fixer les modalités de consignation puis de déconsignation du montant de compensation proposé.

L'étude préalable à la compensation agricole collective, ainsi que le présent avis seront publiés sur le site internet des services de l'État dans le Calvados.

Je vous prie de croire, Monsieur le maire, à l'assurance de mes salutations les meilleures.

Pour le Préfet, et par délégation,  
Le Secrétaire Général  
  
Stéphane GUYON

Monsieur Sylvain RAULT  
Maire de Moulton-Chicheboville  
6, rue Pierre Cingal  
14 370 MOULT-CHICHEBOVILLE